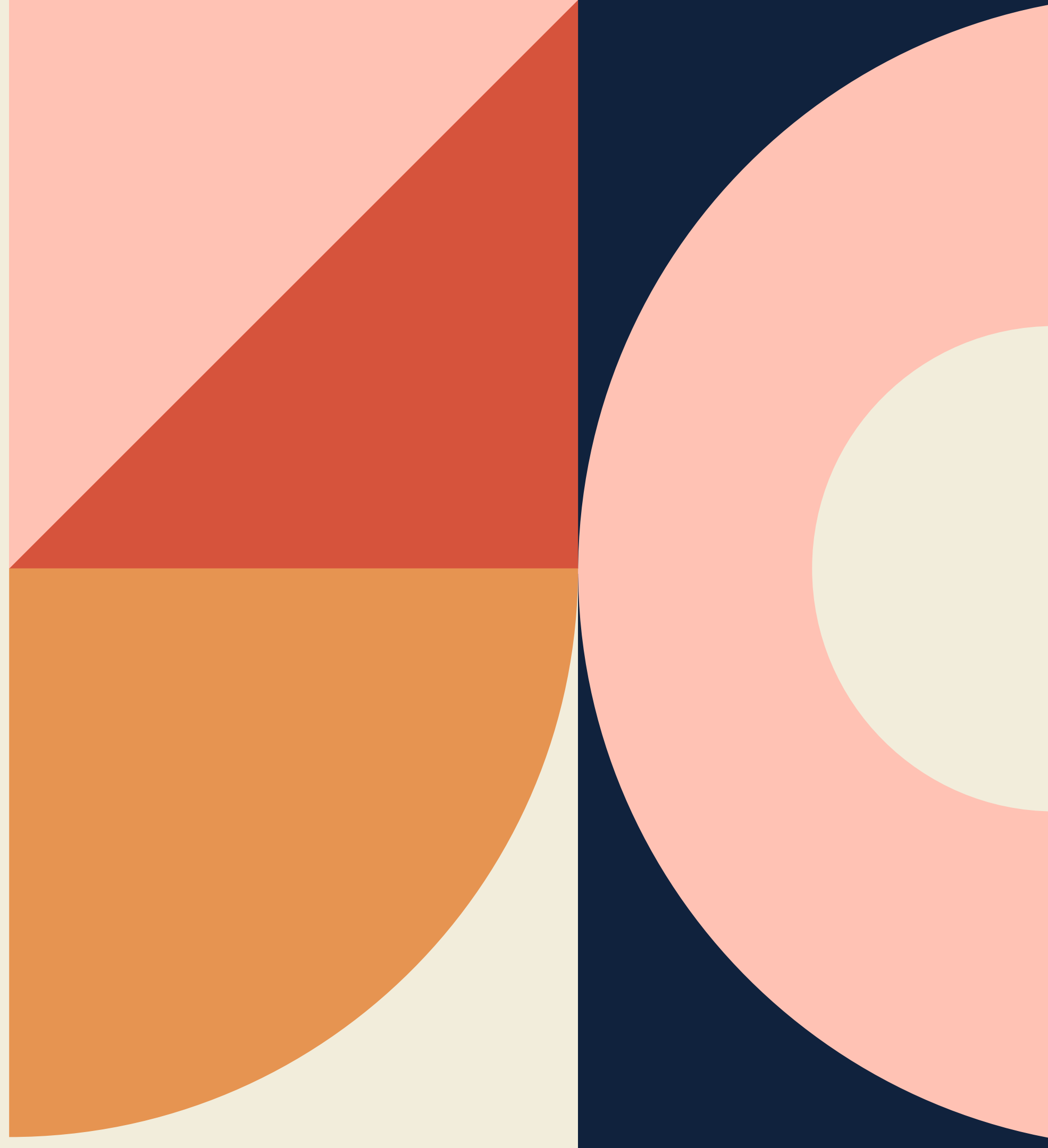


**PRÉSENTER UN
SPORTIF ENGAGÉ**

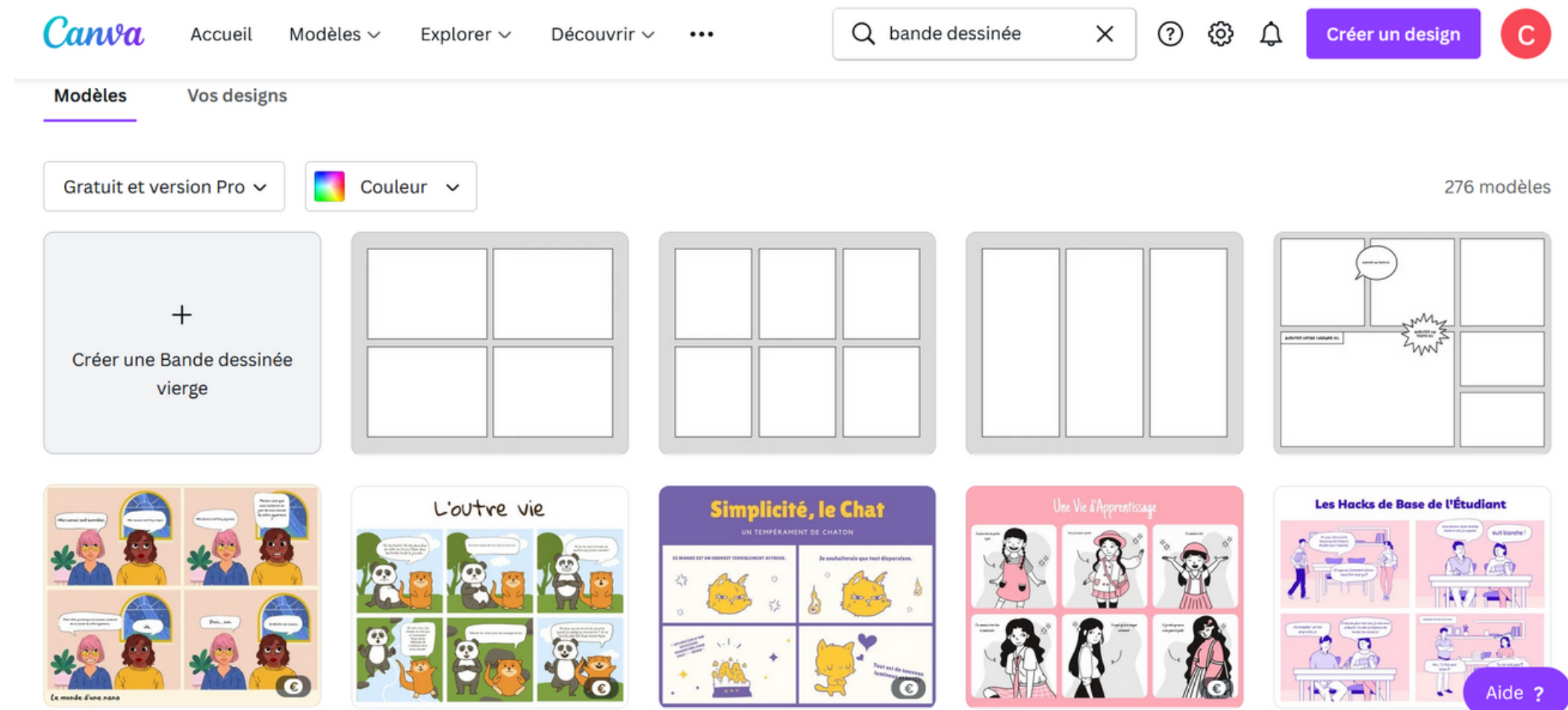
EN ANGLAIS



1-PRÉSENTATION PROJET :

Créer une infographie ou une affiche en anglais en utilisant :

- Les objectifs linguistiques en anglais
- Des images libres de droit (+respecter le droit d'auteur)
- L'outil numérique : <https://www.canva.com/>



2-RESPECTER LE DROIT D'AUTEUR:

Planche de BD



Texte



Images

Or, toute création est soumise au droit d'auteur

Qui est l'auteur?

Propriété intellectuelle

Internet

Qu'est-ce que le droit d'auteur ?

C'est le résultat d'un **compromis social**, d'un équilibre entre :

la **protection juridique**
des oeuvres et la
rémunération des
auteurs

droit d'accès du
public à
l'**information** et la
culture

débats entre :

-partisans de l'instauration d'un droit d'auteur (**indépendance économique, plus de liberté**) : Beaumarchais, Balzac, Victor Hugo

-ceux qui défendent une circulation plus libre des idées (= **bien commun**) pour la formation du citoyen, le progrès de l'humanité : Condorcet

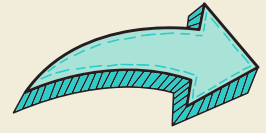




LES LOIS :

- Lois pendant la Révolution Française (1791-1793) : compromis entre auteur/éditeur et les intérêts du public
- La Convention de Berne** pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (9/09/1886) :
 - reconnaissance internationale du droit d'auteur
 - grands principes du droit d'auteur ratifiés par 10 Etats
- Loi 1992** : Protection des oeuvres écrites et orales (conférences, théâtre, oeuvres architecturales, logiciels)

Le droit d'auteur = droit moral + droit patrimonial



Le droit moral :

- droit à la paternité** : respecter le nom et la qualité de l'auteur attachés à l'oeuvre
 - droit au respect de l'oeuvre** : une fois divulguée, elle doit rester telle que l'auteur l'a conçue (pas de dénaturation)
 - durée illimitée**
 - Il est **imprescriptible** : ne peut pas être supprimé
- => obligation de citer l'auteur et la source dès qu'un document est rendu public (affiches, publication ENT)



Le droit patrimonial :

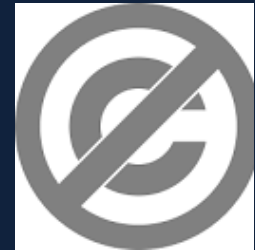
- permet la **rémunération** de l'auteur et la gestion de son oeuvre (vente, copie/reproduction...) pour la communiquer au public = contrat entre auteur et éditeur
- expire 70 ans après la mort de l'auteur, ensuite l'oeuvre tombe dans le domaine public
- avant la mort de l'auteur, il faut demander une autorisation

Hors du cercle privé de la famille, le droit d'auteur s'applique



Deux solutions pour mes productions numériques :

1- utiliser des images libres de droit



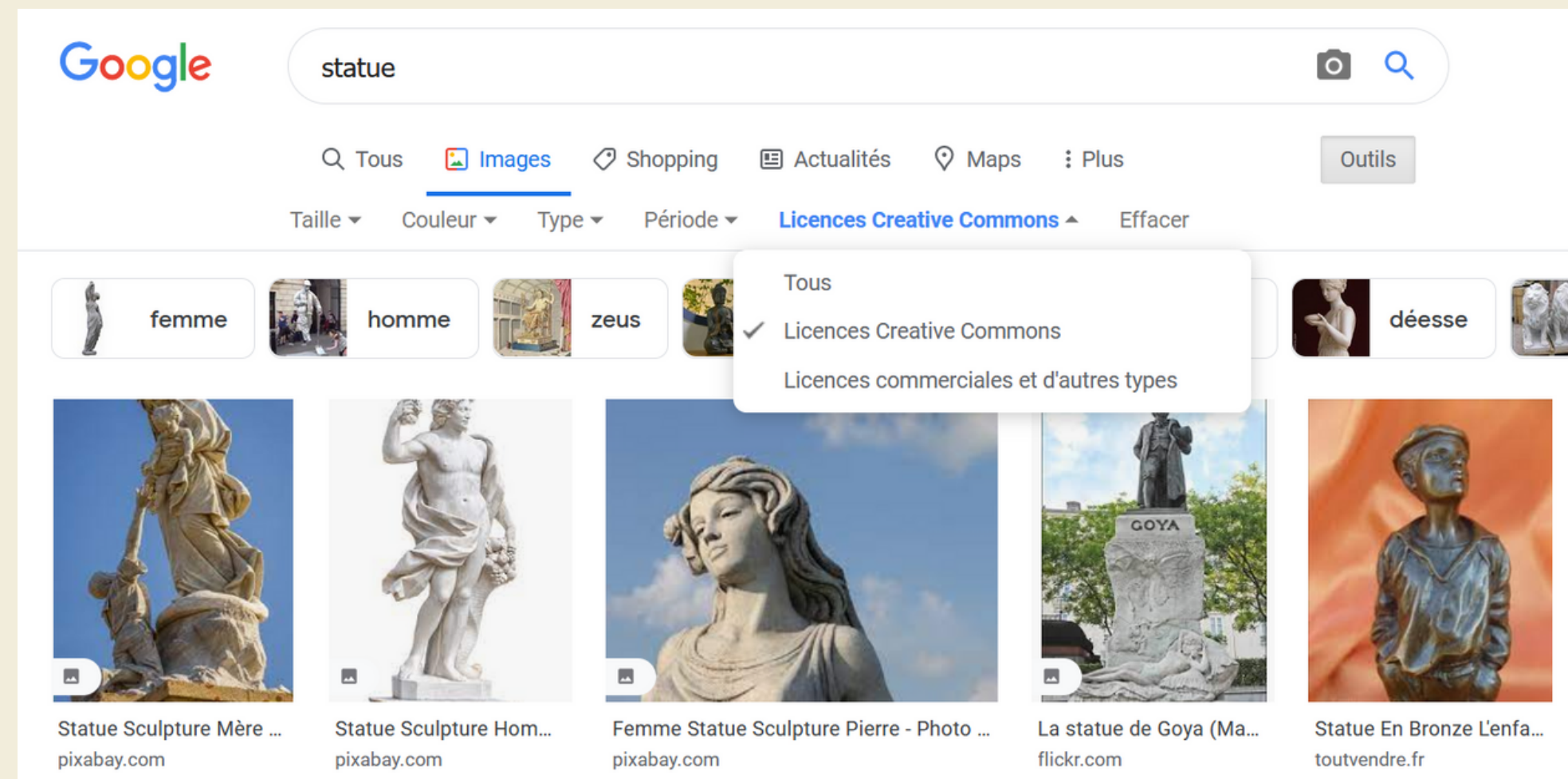
Domaine public : Il n'y a plus de droit d'auteur

2- demander l'autorisation à l'auteur d'utiliser ses images

Pour trouver des images libres de droit :

2 solutions:

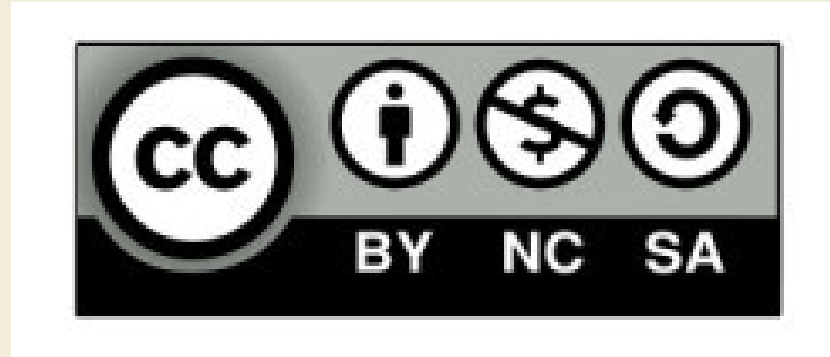
➡ Paramétrer ma recherche avec Google images:



➡ Utiliser des **banques d'images** libres de droit :

<https://pixabay.com> ou <https://www.flickr.com/>

Maria Slezak - Lycée Pyrène



Sources:

PIERRAT, Emmanuel, NEAUD, Fabrice. Le droit d'auteur. Les Editions du Lombard, 2016. 72 p. La petite bédéthèque des savoirs.

<https://creativecommons.fr/>

<https://eduscol.education.fr/internet-responsable/se-documenter-publier/produire-et-publier-ses-propres-contenus/les-droits-des-auteurs.html>

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1322372/le-droit-d-auteur